N° 534 — CINQ CENTIMES — Mercredi 14 Mai 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 38
TOURCOING, rue Paris, 32

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75
LOCALES ..... 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, 1 Grande Place, à la Librairie Leleux, 19, rue Neuve, à la Librairie Lefebvre-Delfosse, 19, rue de la Bourse, à la Librairie Lefebvre, place de la Liberté, à TOURCOING, à la Librairie Lefebvre, place de publicité, Grande Place, 1, et dans les agences de publicité, Grande Place, 1, et rue Neuve, 19, et 2, rue des Tisserands.

TÉLÉPHONE

LES ÉTRANGERS

Les événements qui viennent de se produire et dont la manifestation du 1er mai n'a été que le signal devaient amener tout naturellement le gouvernement à s'occuper de la question des étrangers résidant en France.

Les départements placés sur la frontière sont envahis par une population souvent très mélangée qui vient chercher dans nos villes ou dans nos campagnes des moyens d'existence que la mère-patrie ne leur accorde pas toujours. Dans le Nord on compte environ deux cent mille Belges; l'Est reçoit chaque année des contingents ouvriers importants de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Belgique; à Marseille plus de 60,000 Italiens ont élu domicile et le quart de la population de Toulon est également italienne.

En revanche nos compatriotes s'expatrient fort peu, quand nous allons à l'étranger c'est plutôt en voyageurs, en passants, pour nos affaires ou nos plaisirs que pour y résider, l'ouvrier français ne s'habitue facilement ni aux mœurs, ni à la langue des peuples étrangers, il aime par dessus tout le clocher qui l'a vu naître et quand un courant d'émigration se produit à la suite d'un chômage prolongé ou de la ruine d'une industrie c'est généralement vers Paris qu'il se dirige, rarement vers la frontière.

L'émigration étrangère est collective, des bandes entières de deux ou trois cents manœuvres se déplacent en même temps, cherchant gîte et pâture dans le vaste univers, l'émigration française est individuelle et celui qui s'y trouve contraint n'abandonne jamais l'idée d'un retour aussi proche que possible.

La loi d'équilibre entre les nations étrangères et nous est donc détruite sur ce point et on ne saurait dire que la compensation s'établit entre les groupements étrangers auxquels nous donnons asile et ceux de nos nationaux qui vont demander une hospitalité permanente à la Belgique, à l'Allemagne ou à l'Italie.

En réalité, nous donnons aux populations de ces pays beaucoup plus que nous ne recevons d'elles.

Il serait injuste cependant de ne pas reconnaître que cette émigration, — à côté d'éléments cosmopolites dont le travail n'est pas le souci le plus grand, — contient aussi une masse compacte d'ouvriers honnêtes, paisibles et laborieux qui ne demandent qu'à se fixer dans nos contrées en y acquérant les droits du citoyen et se soumettant aux charges qui lui incombent.

Les ouvriers de cette catégorie ont de justes droits à la sympathie de tous et il y a en France des traditions d'hospitalité large et généreuse qui leur assurent cette sympathie. Mais on ne peut ranger parmi eux ces hommes, errants éternels, qui n'ont en réalité aucune patrie et qui ne se sont réfugiés sur notre sol que pour échapper aux obligations sociales qui résultent de leur nationalité. On ne peut établir aucune solidarité entre les étrangers honorables qui vivent au milieu de nous en ne demandant qu'à prendre leur part des charges publiques et certains déclassés qui n'ont émigré qu'afin de se soustraire au service militaire, ou aux conséquences d'actes délictueux ou tout au moins répréhensibles.

C'est ce dernier élément qui fournit à l'anarchie, à l'émeute, au désordre des fauteurs les plus actifs et les plus ardents car ayant déjà tout compromis dans le passé ils n'ont plus rien à perdre dans l'avenir.

Nous avons le droit incontestable de nous défendre vis à vis d'eux en les renvoyant porter dans leurs propres pays les excitations haineuses dont ils se font trop volontiers les orateurs dans le nôtre.

Le respect des lois en vigueur et des institutions est le premier devoir de l'homme qui vit sur la terre étrangère, quand il le méconnaît il s'expose à se faire purement et simplement mettre à la porte comme un hôte dangereux et ingrat.

Pour mieux accentuer la distinction très réelle qui existe entre les deux contingents de l'émigration la Chambre pourrait décréter une taxe sur les étrangers résidant en France.

Cet impôt très normal et très équitable existe dans divers pays de l'Europe et nos nationaux y sont soumis, il aurait en outre des avantages faciles à concevoir, il permettrait de connaître exactement le nombre des étrangers demeurant dans nos pays, de suivre leurs mouvements et il donnerait au bout de quelques années des droits incontestables à ceux qui désirent trouver dans notre France aimable et accueillante une patrie d'adoption.

La question des étrangers se résume donc, à notre avis, en deux propositions d'une application assez facile :

Expulsion des éléments hétérogènes et mobiles qui n'ont rien de commun avec le travail stable de nos populations industrielles ;

Etablissement d'une taxe sur les étrangers à demeure, taxe de séjour qui n'est en somme que la compensation des charges militaires imposées à nos nationaux et que les étrangers n'ont pas à supporter.

Ces deux mesures nous paraissent excellentes et elles seraient certainement de nature à modifier d'une façon avantageuse les conditions d'existence des départements assis sur nos frontières.

Th. BERGÈS.

Paris port de mer

Fluctuat nec mergitur.

Nous venons de rencontrer de tous les côtés dans les journaux le projet de résolution présenté au Sénat par MM. l'amiral Peyron, Isaac, Lamarzelle, Journault, Noblot, Dietz-Monnin et plusieurs de leurs collègues, sous ce titre idéal, mais non chimérique : « Paris port de mer. »

Il s'agit en deux mots d'un projet de canal maritime entre Rouen et Paris. Notre Seine, si négligée, si mal pourvue de toutes les commodités et appareils qui seraient nécessaires pour l'embarquement et le débarquement des marchandises, n'en est pas moins le troisième port de France, après Marseille et le Havre.

Elle en deviendrait bien vite le premier, sans faire tort aux autres et au contraire en les servant et les enrichissant si on voulait s'y appliquer.

Voilà pour notre nouveau Conseil municipal un beau sujet d'émulation !

On pourrait dire, avec une nuance d'exagération permise, que nous n'avons rien au faire de notre fleuve et qu'on peut en faire tout.

Paris est né de la Seine, la grande ville est sortie des marécages de ce fleuve, elle lui doit sa gloire et son génie ; mais, depuis qu'elle domine ses rives, elle a oublié de la travailler, de l'agrandir et de le perfectionner de toutes manières pour en tirer encore plus de prospérité et plus de gloire.

Le fleuve est là, qui ne demande pas mieux ; il suffit de s'adresser à lui, il est tout prêt à rendre à Paris son antique et double caractère.

On nous a toujours cité au collège ce mot d'Hérodote : « L'Egypte est un don du Nil... » Toutes les terres sont le don des eaux et toute grande ville est née d'un fleuve : Paris est expressément le produit *magnifique* de son fleuve.

L'homme de génie qui a installé Saint-Pétersbourg sur la Néva n'a fait que réaliser d'un seul coup le vœu de la nature ; elle fut bien certainement arrivée à ses fins d'une toute autre manière, avec le temps.

Si la République pouvait un jour nous faire voir Paris sillonné de flottes, elle rétablirait tout simplement nos plus antiques traditions nationales, sous un aspect nouveau et grandiose ; elle nous donnerait la Lutèce du vingtième siècle.

Mais nous avons l'Angleterre en face, qu'il ne faut pas perdre de vue ; l'Angleterre, non-seulement avec ses flottes, mais avec son charbon, ce qui est plus grave.

Si vous ouvrez largement la Seine vers Rouen, il faut absolument vous arranger de manière à offrir aux houilles du Nord et du Pas-de-Calais une large voie navigable vers Paris.

Ce serait un crime d'oublier nos mines du Nord ; ce serait à tous les points de vue, économique, politique et social, un impardonnable aveuglement.

Hector DEPASSE.

Les Flèches de M. Lockroy

Nous lisons dans l'*Estafette* :

M. Edouard Lockroy a des idées très nettes en fait de politique coloniale. Dans la question du Dahomey, il n'entend pas, dit-il, que le gouvernement renouvelle les exploits d'Hercule « en exterminant les Amazones ».

A ce trait de haute politique, on reconnaît aussitôt l'homme d'Etat mûri dans les sévères austérités du pouvoir.

M. Lockroy accorde cependant, car avant tout il est juste, qu'on ne doit point laisser « assassiner nos commerçants et nos pionniers par les sujets de la famille Gléglé. »

L'éminent homme d'Etat négligerait — ce ne peut être qu'une distraction, — de dire comment il aurait fallu s'y prendre pour empêcher les sujets de la famille Gléglé d'assassiner nos pionniers », si telle eût été leur irrévocable intention. Des articles ou même des discours de M. Lockroy auraient bien pu ne pas suffire !

M. Lockroy réserve toutes les grâces de son esprit pour la critique d'une expédition qui, fort heureusement, ne sera pas nécessaire. Il trace un tableau magistral des efforts inextricables où l'on meurt de la fièvre quand on ne meurt pas sous les flèches empoisonnées de l'ennemi ».

Cela est fort bien peint.

Les flèches de M. Lockroy ne sont pas moins redoutables. D'une main sûre, il en lance une qui fait coup double, car elle atteint à la fois M. Etienne et M. Jules Ferry.

C'est dans la *France* de M. Laloy que M. Edouard Lockroy se livre à ces exercices de tir. Ce sagittaire vient d'entrer à la *France* toute vibrante encore des exaltations boulangistes de MM. Nicot et Aimelaille, pour ne parler que de ces deux citoyens.

Une note un peu brève, mais très substantielle faisait connaître leur aux lecteurs étonnés de la *France* que ce journal est heureux de célébrer la défaite du césarisme et qu'afin de tirer les derniers avantages de la victoire, il s'est assuré le concours de quelques nouveaux collaborateurs, tels que MM. Lockroy et Grandet dont l'attitude fut toujours si nettement équivoque dans la campagne contre le boulangisme.

Mais, au mois de juillet de l'année dernière, M. Lockroy prit la direction du *Clairon*, il négligea de s'expliquer catégoriquement sur ses sentiments envers M. Boulanger.

A plusieurs reprises, l'*Estafette* se permit de lui demander s'il était *pour ou contre* le général Boulanger, elle en fut pour ses frais. M. Lockroy s'obstina avec énergie à ne nous répondre que par des circonlocutions et jamais, au grand jamais, il ne consentit à nous répondre autrement. Sa fermeté fut même très remarquée.

Il réparait dans la presse pour apporter son précieux concours aux antiboulangistes victorieux, qui lui en sauront un gré infini. Il ne pouvait d'ailleurs mieux choisir son terrain pour venir défendre la République qui n'est plus menacée. Dans cette campagne, le journal de M. Laloy lui fournirait un sircroît d'autorité s'il avait besoin de rehausser encore son autorité personnelle.

Pour l'Histoire

L'alliance franco-russe

A propos de la publication d'une brochure intitulée *Vaterland Consules*, dont l'auteur, un officier supérieur allemand, reproche à M. de Bismarck de ne pas avoir attaqué en 1887 la France, le correspondant parisien de la *Gazette de Hanovre* publie dans ce journal les renseignements suivants :

« Un Français, qui, à cette époque était ministre, m'a affirmé qu'au printemps de 1887 le parti de la guerre, en Allemagne, poussait à la guerre, parce qu'il croyait que l'Allemagne était archiprête.

» Ce parti nous menaçait déjà au commencement de l'année de 1887. L'Allemagne était inquiète des progrès de l'armée française, bien que notre organisation fût loin d'être complète.

» Nous attendions tous les jours en ultimatum du gouvernement allemand nous sommant de ne plus envoyer de troupe à la frontière.

» Le gouvernement français prit M. de Mohrenheim de s'informer de l'attitude que la Russie prendrait si un pareil ultimatum nous était signifié.

» La réponse de Saint-Pétersbourg ne tarda pas à venir ; elle ne fut pas pour nos prévisions ; de plus, la Russie donna à entendre au cabinet de Berlin qu'il fallait admettre que la France pouvait prendre sur son territoire les mesures de défense qui lui semblaient nécessaires.

» L'Allemagne ne voulait pas accepter cette décisive diplomatique.

« En février 1887, l'ambassade d'Allemagne fit des démarches à Saint-Pétersbourg pour tâcher d'assurer à son pays la neutralité russe dans le cas d'une guerre franco-allemande.

» La Russie refusa catégoriquement de promettre sa neutralité, et son attitude fut M. de Bismarck à ajourner le projet belliqueux du parti de la guerre. »

L'ARMÉE FRANÇAISE et l'armée allemande

Dans le numéro de la revue *Unsere Zeit*, que vient de paraître, le commandant Schott publie une étude sur le développement des forces armées allemandes pendant l'année 1890.

L'auteur exprime son regret de ce que, depuis 1870, l'armée allemande ait perdu l'ancienne homogénéité de son organisme et que l'on ait dû forcé de s'écarter du système régimental.

La France, dit-il, nous présente, dans ses 18 corps d'armée, des organismes presque parfaitement homogènes. Il n'y a pas cette diversité des cadres, des effectifs et du nombre des régiments, qu'on voit souvent en Allemagne.

La France a créé, en dehors du cadre du corps d'armée, des divisions de cavalerie indépendantes, complètes en temps de paix. Pour les garnisons des forts, on a choisi des troupes qui ne font partie d'aucun corps d'armée, et qui, en temps de guerre, seront facilement remplacées par la territoriale.

M. Schott, après avoir mis en lumière les grands avantages de toutes ces dispositions, fait remarquer que le régime du septennat a empêché l'administration militaire allemande de prendre des mesures analogues. En Allemagne, l'artillerie de campagne est organisée de façon à rendre très difficile la mobilisation.

En parlant des nouveaux corps d'armée allemands, l'auteur montre que le 17e aura pour but de soutenir le choc des troupes russes et de défendre les passages de la Vistule. Il servira, en outre, de soutien au 1er corps d'armée.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient :

AVANT LA SÉANCE

La Réunion de la Droite Royaliste

La droite royaliste s'est réunie aujourd'hui et a décidé de voter contre la proposition adoptée par le Sénat et soumise à la Chambre, qui tend à déférer aux tribunaux correctionnels les délits d'injures, d'outrages et de diffamation contre les fonctionnaires connus par la voie de la presse.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. de Mahy, vice-président.

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Frohn dans l'arrondissement de Blaye (Gironde).

Elle décide que la validation de l'élection de M. Delpeuch, le concurrent de M. Vacher à Tulle, qui est contestée, sera discutée dans la prochaine séance.

Les communes mixtes

M. le président. — L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de proroger pour une nouvelle période de sept années la loi du 27 juin 1880, qui a maintenu, pour des raisons, aux administrateurs des communes mixtes d'un territoire civil, le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Les articles 1 à 4 sont adoptés, après des observations de MM. de Bolloré, auxquels répond M. Bourlier, rapporteur.

Les articles 5 à 7 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi :

1° De Bovier-Lapierre et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers.

2° De M. Lachize et plusieurs de ses collègues, relative aux syndicats ouvriers.

Les syndicats professionnels

M. Aynard. — La proposition de M. Bovier-Lapierre ne tient pas compte de la nature des choses, son auteur s'est appuyé pour la formuler, sur les faits révélés par la commission des 44, mais à l'époque où cette commission fonctionnait, la loi sur les syndicats ouvriers n'était pas encore donné beaucoup de résultats.

L'échec réitéré de la loi des syndicats ouvriers tient à plusieurs causes ; d'abord c'est que l'esprit français est peu propre à développer l'association.

Les syndicats ouvriers se sont trop proposé la lutte et ils ont fait trop de politique.

C'est encore une cause de leur insuccès ; la lutte a appelé la lutte.

Pourquoi le législateur prendrait-il parti pour ou contre les ouvriers ou les patrons.

Il y a des libertés qu'il faut également respecter.

On ne propose pas de loi pour empêcher les ouvriers de mettre un établissement en interdit, mais il ne faut pas en faire non plus contre la liberté des patrons (Très bien, très bien).

Le projet actuel tend à conférer une sorte de privilège aux ouvriers syndiqués.

Si la loi est efficace, elle crées dans l'usine un pouvoir contre le pouvoir de l'industriel et provoquera des conflits continuels.

Si la loi est inefficace, ce sera encore fâcheux.

Il est toujours mauvais qu'une loi puisse être éludée ; or, il n'y aura rien de plus facile; la menace de prévention de travail tombera sous l'application de la loi.

La situation était pour elle la même que celle qu'il avait traversée quand Dantin lui voulait pas parler : il par les craintes qu'il avait éprouvées, il sentait la violence de celles qui renaissaient, comme haletante.

— Quand j'ai proposé cet arrangement à Victorien dit-il, je ne savais pas ce que j'ai appris depuis.

— Mais dites donc ce que vous avez appris, dites-le.

Evidemment il devait faire la part du feu, et pour ne pas jouer on l'autre, le lendemain peut-être, il faudrait qu'il avouât la vérité, ce qu'il dirait des ce moment serait une préparation.

— *Cette histoire des cent mille francs* perdus au cercle de la Concorde, n'est pas vraie ; j'ai rencontré Armilhaud, le vice-président du cercle, qui m'a prouvé que cette partie n'avait pas eu lieu.

— Si elle n'a pas eu lieu là, elle a eu lieu ailleurs. Qui vous a parlé du cercle de la Concorde ?

— Victorien lui-même.

— Vous aurez mal entendu, confondu ; qu'importe avec ce mot ? Où est-il ?

— Ce n'est ni ici ni là; cette histoire a été inventée pour le tirer cent mille francs.

— Mais quand cela serait; si, pour une raison quelconque, il lui fallait ces cent mille francs, à qui vous adresse-vous qu'il les demandât?

— Il ne faut pas mettre de retenir la réplique qui lui monta aux lèvres :

— J'aurais voulu qu'il les demandât autrement, et ne l'entraînât pas dans cette tromperie du chèque antidaté.

Elle fut découragée, mais sa confusion n'eut que la durée d'un éclair.

— Puisqu'il lui fallait cet argent immédiatement, dans des positions pareilles demander ; vous aurez voulu savoir...

— Et j'aurais eu raison.

— Moi, je n'ai pas le danger immédiat qui le menace.

— Et tu es fière de l'avoir sauvé.

— Assurément ; ce n'est pas quand il dort nerais ma vie pour lui que je vais regretter une misérable somme d'argent.

— Alors, apprête-toi à lui en fournir d'autres car il est à bout ; mais pour cela, ne compte pas sur moi ; je l'ai prouvé en cette circonstance que j'étais capable de m'exposer pour lui, mais c'est assez, je n'irai pas plus loin ; voilà pourquoi je te réponds, quand tu me prenais de le prendre pour de moi, qu'avant de lui tu vrer ma maison, j'ai besoin de voir ; car ce que j'ai appris n'est rien probablement à côté de ce que nous avons à craindre, et si ces craintes, qui me hantent le fouiguent de front, se trouvent fondées, non seulement je ne lui livrerai pas ma maison, mais encore je ne lui donnerai pas un sou.

— Il ne serait pas digne d'elle, peut-être?

— Il ne le serait pas.

— Que voulez-vous donc ?

— Je n'ai rien décidé, puisque j'attends des éclaircissement : mais ce que je sais, c'est que je ne tolérerai pas plus longtemps la continuation de ce qui est sur la maison pour nous.

— Ne me réunissez pas à vous, je vous prie.

— Trop longtemps, par faiblesse pour vous, par lâcheté, j'ai laissé faire ; si au début je lui avais imposé un conseil judiciaire, peut-être les choses n'en seraient-elles pas venues au point où elles sont.

— Vous parlez la tête : un conseil judiciaire à votre fils, parce qu'il a perdu cent mille francs ; mais c'est vous qui méritiez d'être interdit si vous faisiez cela ! Votre fils vous affole. Parce que Victorien n'a pas réussi de que votre orgueil attendait de lui, vous l'avier pris en aversion. Votre cœur se ferme à moi ; il n'est pas un fils pour vous.

— Plût à Dieu qu'il ne le fut pas réellement.

— Vous voulez donc sa mort ?

(*A suivre.*) HECTOR MALOT.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 19

MÈRE

Avec Dantin point de mensonges, puisqu'il n'y aurait pas d'interrogatoire ; mais une enquête secrète et qui, jusqu'à un certain point, aurait le caractère de celles de la justice.

N'était-ce pas elle qui d'un moment à l'autre pouvait maintenant abattre sa main sur lui ?

XVIII

Les raisons qui la veille avaient empêché M. Combarrieu de retourner à la Chevrolière étaient toujours les mêmes, puisque son état moral était le même aussi ; mais il ne pouvait pas rester à Paris jusqu'à ce que Dantin eût achevé son enquête, il fallait bien qu'il se décidât à rentrer chez lui.

Ce que serait son attitude avec sa femme, il ne le savait pas ; ce qu'il voulait, c'était ne point laisser paraître ce qu'il éprouvait et ne dire rien de ce qu'il avait appris ; mais le pourrait-il ?

Jamais il n'avait eu, jusqu'à ce jour, rien à lui cacher, et il suffisait qu'elle levât les yeux sur lui pour lire sur ses lèvres la pensée qu'elles allaient exprimer, pour deviner le mot qu'elles n'avaient point encore formé. Son regard serait-il plus fermé qu'il ne l'avait été jusque-là, son cœur moins facile à la tendresse? Il l'ignorait, et sentait très bin que tout ce qu'il combinerait à l'avance, loin de lui en servirait à rien lorsqu'ils seraient en tête-à-tête. Ce n'est pas avec la raison qu'on écoute la voix de la femme qu'on aime, c'est avec son cœur, comme c'est au cœur que frappe la commotion de son regard; et près d'elle, il n'avait jamais été maître de son cœur.

Comme il n'arriva à la Chevrolière qu'à l'heure du dîner, elle se put pas l'interroger devant Antonine, et elle dut laisser la nouveraison se traîner dans les banalités ordinaires ; mais aux regards qu'elle attachait sur lui, il devinait combien elle avait hâte de le questionner, et comme, malgré la coquetterie qu'il cherchait à se donner, il n'arrivait pas à ne pas trahir sa préoccupation, aussi bien par de trop longs silences que par des paroles trop pressées, cette hâte s'accroissait de minute en minute.

Aussitôt qu'ils se levèrent de table, elle lui demanda de faire une promenade dans les jardins et Antonine les laissa seuls : elle aussi aurait voulu un tête-à-tête avec son oncle, dans lequel elle aurait appris son sort, mais comme elle ne pouvait pas le demander, il fallait qu'elle se résignât à attendre ; en voyant la préoccupation sombre de son oncle pendant le dîner et son embarras, elle s'était dit que la réponse de Victorien devait être opposée au mariage; mais ne se trompait-elle point en prenant ses espérances pour la réalité. Son oncle pouvait avoir d'autres raisons de contrariété que celle-là.

Tant que madame Combarrieu fut dans le voisinage du château, elle ne parla que de choses insignifiantes ; mais quand, après être descendue dans le jardin déjà à demi noyé dans l'ombre du soir, elle n'eut plus à craindre d'être entendue, elle en vint au sujet qu'elle avait à cœur.

— J'ai reçu une dépêche de Victorien hier soir, dit-elle.

— Une dépêche, non une lettre?

— Une dépêche, il n'aura pas eu le temps d'écrire une lettre, inutile d'ailleurs, puisque par vous je devais être instruite de ce qui s'est passé.

— Et que dit cette dépêche ?

— « J'ai vu mon père; tout est en voie d'arrangement pour le mieux; tu seras contente.» Vous voyez, c'est à moi qu'il pense avant même de penser à lui. Mais de quoi dois-je être contente? Voilà ce que je tiens à savoir précisément.

Sur ce point, il n'avait pas de raison pour ne pas répondre, et même il semblait impossible qu'il ne répondît pas; il dit donc les propositions qu'il avait faites à Victorien et les réponses de celui-ci, au moins dans le sens qu'il avait compris, c'est-à-dire celui de l'acceptation.

Pendant qu'il parlait, elle laissait paraître son émotion :

— Oh ! le cher enfant, le cher enfant !

Dans son trouble, elle s'était rapprochée de son mari, et se serrait contre lui : aux secousses qu'elle imprimait à son bras, il sentait combien profondément elle était agitée.

— Il veut bien épouser Antonine? dit-elle.

— Avec une dot d'un million pour elle s'ajoutant à un million pour lui.

— Il veut bien travailler avec vous?

— Est-ce donc une grâce qu'il me fait?

— C'est une preuve de courage et de bon vouloir que je ne puis pas oublier ; mais combien d'autres à sa place trouveraient qu'ils n'ont qu'à jouir de la vie ; lui veut bien travailler.

— Je ne travaille donc pas, moi ?

— Allez-vous vous comparer à lui?

— Non, certes.

— Et pourtant, vous êtes élevé dans le luxe, avec la perspective assurée d'une belle fortune?

— Eh bien ! alors, comment n'avez-vous pas été heureux de sa réponse?

— Je l'ai dit.

— Que lui avez-vous dit?

— Je l'ai embrassé.

Elle fut près les deux brasunour du cou et, ce qu'elle n'avait pas fait depuis plusieurs années, spontanément, franchement, elle l'embrassa.

Bien que l'il comprît que ce baiser était donné au fils absent bien plus qu'au mari, il sentit son cœur se gonfler sous cette caresse qui remuait délicieusement le souvenir de celles dont elle était si prodigue autrefois.

Mais non, il voulut la prendre dans ses bras, mais elle se dégagea de façon à ce qu'il ne put pas la retenir.

— Et quand doit commencer cette vie de travail? demanda-t-elle en suivant sa pensée.

A cette question, la réponse devenait difficile, car, entre le moment où il avait embrassé son fils et celui où il se trouvait, des choses s'étaient passées qui avaient bouleversé ses dispositions; était-ce d'un gros d'un traître peut-être, qu'il pouvait faire son second, à qui il pouvait livrer sa maison, sa fortune, son honneur

— Il n'y a pas eu d'époque fixée.

— Eh bien! il faux en fixer une; la plus rapprochée sera la meilleure. Quand voulez-vous?

Il ne répondit pas.

— Pourquoi vous taisez-vous?

Ce qu'il avait prévu se réalisait; elle allait le presser, le pousser jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle voulait :

— Il faut voir, dit-il.

— Voir quoi quoi? Que voulez-vous de plus?

— J'ai besoin de prendre des renseignements.

— Des renseignements sur votre fils?

— *Je ne puis pas livrer ainsi ma maison*, nos intérêts, sans savoir...

— Mais c'est à votre fils que vous livrez votre maison! s'écria-t-elle.

Les dernières lueurs restées au couchant s'étaient éteintes, mais un croissant de lune, déjà haut dans le ciel limpide, les éclairait d'une lumière argentée. S'arrêtant brusquement, elle se retourna de façon à voir en plein le visage de son mari :

— Qu'avez-vous demanda-t-elle, que se passé-t-il?

Comme il ne répondait pas, elle reprit plus vivement encore :

— Il y a quelque chose. Quoi? Je vous connais trop pour ne pas lire en vous. Pendant le dîner, vous étiez troublé, sombre, embarrassé, sous le poids d'une préoccupation grave, douloureuse même. Quelle est-elle?

Il garda le silence.

— Il s'agit de mon fils; vous ne pouvez pas vous taire quand je vous interroge.

— Je l'ai dit que j'avais besoin de voir.

— Ce n'est pas sérieux. Vous allez chez Victorien; vous vous mettez d'accord; il cède à tout ce que vous demandez; vous en êtes si satisfait que, dans un élan de joie, vous l'embrassez; à la suite de cette entrevue, il m'envoie une dépêche : «Tout est en voie d'arrangement pour le mieux, tu seras contente.» et maintenant vous avez besoin de voir. Ce n'est là ni de la sincérité ni de la franchise. Voir quoi? Expliquez-vous.

C'était précisément devant cette explication qu'il reculait, non seulement parce que, s'il commençait, il se laisserait entraîner à en dire plus qu'il ne voudrait, mais encore, mais surtout parce que ses paroles seraient pour cette mère passionnée une blessure dont il pouvait apprécier l'atrocité par le mal qu'elle lui avait fait en le frappant le premier.

— Je vous en prie, écrivez-lui, expliquez-vous; ne voyez-vous pas mon angoisse ? pourquoi ne voulez-vous pas parler? Qui peut vous retenir ? La crainte de me causer un chagrin Mais vos hésitations me sont-elles pas plus cruelles que ne peuvent l'être vos explications?

La situation était pour elle la même que celle qu'il avait traversée quand Dantin ne voulait pas parler : il par les craintes qu'il avait éprouvées, il sentait la violence de celles qui renaissaient, comme haletante.

— Quand j'ai proposé cet arrangement à Victorien dit-il, je ne savais pas ce que j'ai appris depuis.

— Mais dites donc ce que vous avez appris, dites-le.

Evidemment il devait faire la part du feu, et pour ne pas jouer l'autre, le lendemain peut-être, il faudrait qu'il avouât la vérité, ce qu'il dirait des ce moment serait une préparation.

— *Cette histoire des cent mille francs* perdus au cercle de la Concorde, n'est pas vraie ; j'ai rencontré Armilhaud, le vice-président du cercle, qui m'a prouvé que cette partie n'avait pas eu lieu.

— Si elle n'a pas eu lieu là, elle a eu lieu ailleurs. Qui vous a parlé du cercle de la Concorde? —

— Victorien lui-même.

— Vous aurez mal entendu, confondu; qu'importe avec ce mot? Où est-il?

— Ce n'est ni ici ni là; cette histoire a été inventée pour le tirer cent mille francs.

— Mais quand cela serait; si, pour une raison quelconque, il lui fallait ces cent mille francs, à qui vous adresse-vous qu'il les demandât?

— Il ne faut pas mettre de retenir la réplique qui lui monta aux lèvres :

— J'aurais voulu qu'il les demandât autrement, et ne l'entraînât pas dans cette tromperie du chèque antidaté.

Elle fut découragée, mais sa confusion n'eut que la durée d'un éclair.

Le patron représente le gouvernement du travail. (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche.)

A ce titre, il est responsable, il a donc besoin de toute sa liberté.

Les syndicats se feront respecter et aimer des patrons, quand ils seront constitués sur les principes et véritables ouvriers français. (Très bien, très bien, sur divers bancs.)

Discours de M. Bovier-Lapierre

M. Bovier-Lapierre. — Je ne demande aux patrons que le respect de la loi [illegible] 1884. M. Aynard a fait voter [illegible]

Il est certain que depuis le vote [illegible] beaucoup d'ouvriers ont été chassés [illegible] avoir voulu faire partie d'syndicats. (Très bien.)

Dans toutes les entreprises de [illegible] lyonnaise et dans toute la région [illegible] on a entrepris une véritable campagne contre la loi du 21 mars 1884.

M. Clémenceau, dans la commission [illegible] a montré que la Compagnie d'Anzin avait [illegible] voté tous les ouvriers qui avaient voulu se syndiquer.

Il est à [illegible] dans le bassin houillère, les centre maîtres ne donnaient du travail qu'aux ouvriers qui s'engageaient à ne pas faire partie d'une association ouvrière.

L'opposition des patrons, à ce droit reconnu par la loi, a été la cause d'un grand nombre de grèves.

On dit que la proposition est une loi d'exception, nullement, puisqu'elle s'applique aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons.

Le but de ma proposition est d'arriver à l'apaisement.

La grève ne saurait être le dernier mot de la lutte entre les patrons et les ouvriers ; il faut absolument la grève par l'arbitrage et pour faire de l'arbitrage, il faut avoir deux [illegible] ouvrières libres, fortes, capables de défendre leurs intérêts avec les associations patronales. (Très bien à gauche).

Déclaration de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — Pour ma part, je voterai contre la proposition de loi de M. Bovier-Lapierre.

Si j'avais fait partie du Parlement en 1884, j'aurais voté la loi du 21 mars 1884, car je suis partisan du droit de coalition pour les ouvriers.

Je voterais la loi si elle reconnaissait à l'association le droit de posséder et si elle permettait les syndicats mixtes.

M. Dumay se déclare partisan de la loi.

Il dit que la violence vient des patrons qu'atteint sur le vif des ouvriers chassés de leur famille (Applaudissements à gauche).

M. Aynard : N'insultez pas les patrons traités de [illegible] qui sont les bienfaiteurs du pays.

M. Dumay fait observer que sur 2,200 syndicats français, plus de la moitié sont patronaux.

M. Lachize demande des pénalités contre les patrons.

Déclaration de M. Thévenet

M. Thévenet. — La proposition, si elle était adoptée apporterait certaines entraves à l'application de la loi.

La loi multiplierait les procès et entretiendrait une lutte perpétuelle entre le travail et le capital. Cette loi ne nous conduira pas à la paix tant désirée par l'arbitrage, comme le dit M. Bovier-Lapierre. Elle creusera un fossé entre les patrons et les ouvriers.

Aujourd'hui, la loi de 1884 est beaucoup moins injurieuse, elle est loyalement appliquée, et l'on use de tous les moyens de vider les différends par la conciliation ; ne touchons donc pas à cette loi (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche.)

Déclaration de M. Clémenceau

M. Clémenceau. — Je constate que tous le monde est bien près de s'entendre : on veut une loi sincère. Il ne faut pas méconnaître que les ouvriers opprimentles patrons, mais il ne faut pas laisser les patrons opprimer les ouvriers. (Très bien, très bien à gauche.)

Si la guerre existe, ce sont les patrons qui l'ont déclarée ; comme d'ouvriers ont des travailleurs — qu'ils faisaient partie de syndicats (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite).

La Chambre votera la proposition, si elle veut protéger les faibles et les opprimés, si elle veut empêcher les patrons à s'insurger contre la loi de 1884. (Très bien à gauche).

Incident

M. Lorean monte à la tribune et déclare qu'il repousse la proposition qui n'est qu'une loi de haine.

La droite applaudit à tout rompre. La gauche proteste violemment. Les interpellations se croisent et pendant plusieurs minutes le tumulte est à son comble.

M. Villon monte à la tribune et réfute les attaques de M. Lorean et dit que la proposition a obtenu l'adhésion de tous les membres de la Commission (Cris : aux voix !)